

Innovations et rénovations

Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO pour son urbanisme horloger depuis l'été 2009, la Ville du Locle s'est bâtie autour du savoir-faire de ses habitants. Située en pleine nature, au milieu de vastes forêts et d'un parc naturel, elle a fait de la préservation de l'environnement et de l'assainissement énergétique l'une de ses priorités.

Le Locle s'engage en faveur d'une politique énergétique durable avec des objectifs ambitieux à court, moyen et long terme. La commune tient compte pour cela des spécificités locales (forte présence industrielle, trafic de transit) et utilise les mesures énergétiques comme moyen de promotion (qualité de vie). Poussée par la rigueur du climat hivernal, elle assainit progressivement ses bâtiments à forte dépense énergétique et sensibilise davantage sa population au développement durable.

Se trouvant sur un axe de transit important, la Ville du Locle a mis en place diverses mesures de modération du trafic, telles que la réalisation de zones 30 km/h et 20 km/h, ainsi que des pistes cyclables. Pour tenter de maîtriser le trafic pendulaire, elle encourage aussi les entreprises à mettre sur pied des plans de mobilité. Parallèlement, le plan de stationnement au centre-ville a été révisé et la Ville envisage la création d'une nouvelle ligne de bus et de voies prioritaires pour les bus au centre-ville.

Les projets phares de la politique énergétique

- Assainissement complet du chauffage à distance (sous-station et conduite) : gain énergétique de 15%. Installation d'une nouvelle chaudière à bois (30%) pour compléter la chaudière à gaz (70%) ;
- Assainissement en continu des bâtiments communaux (60) selon le standard Bâtiments 2008 et lancement de 5 processus Energo® ;
- Affichage des performances énergétiques Display® des bâtiments communaux et offre d'affiches gratuites pour les particuliers et les entreprises ;
- 80 % des zones 30 planifiées ont été réalisées ;
- Diverses subventions (analyse thermographique des bâtiments privés,...) .

Photos : L'Hôtel de Ville du Locle © Tourisme neuchâtelois



En quelques chiffres

Commune : Le Locle
Canton : Neuchâtel
Nombre d'habitants : 10442
Superficie : 23,14 km²
Internet : www.lelocle.ch

Première labellisation Cité de l'énergie :
..... 2007

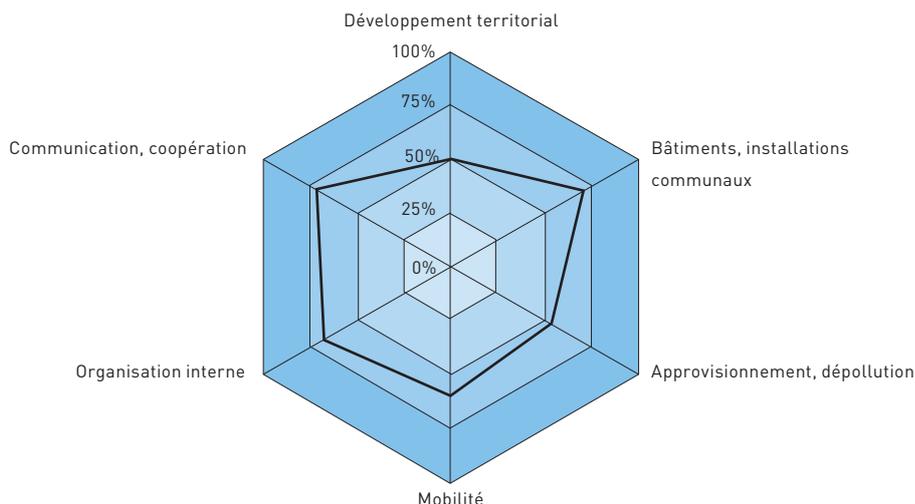


« Entre réseau et politique de proximité »

« Ville industrielle à la campagne, bénéficiant d'une qualité de vie optimale, Le Locle s'est engagée dans différents processus, dont celui de la Société à 2000 Watts et de Cité de l'énergie. Un travail en réseau corrélé à une politique de proximité nous permet, progressivement et ensemble, de tendre vers une société maîtrisant sa production et sa consommation d'énergie. La rationalisation de la mobilité, la production d'énergie propre et l'assainissement de nos bâtiments sont autant de priorités qui guident notre action politique et citoyenne vers un développement plus durable de la société et ce en lien avec Cité de l'énergie. Bref, comme par le passé, la Mère commune se doit de construire une nouvelle utopie, une nouvelle abbaye de Thélème, une nouvelle Cité du Soleil. »

Cédric Dupraz
Conseiller communal, Le Locle

Taux de réalisation en 2016



Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le label European Energy Award® GOLD.

Les prochaines étapes

La Ville du Locle s'est engagée dans différents projets qui seront réalisés dans les années à venir :

- Etablissement d'une planification territoriale des énergies ;
- Projet de nouvelle STEP avec turbinage des eaux usées et valorisation des boues ;
- Réduction d'au minimum 10% de la consommation d'énergies fossiles et des émissions de CO₂ des bâtiments communaux par rapport à 2005 (horizon 2015) ;
- Objectif 1 m² de panneaux solaires par habitant installés d'ici 2020 ;
- Création d'une zone de rencontre au centre ville et de voies de bus prioritaires.

Personne de contact au Locle

Ian Forrer, Responsable énergie
T 032 933 84 37
ian.forrer@ne.ch

Conseiller Cité de l'énergie

Jérôme Attinger, Planair SA
T 032 933 88 40
jerome.attinger@planair.ch

SuisseEnergie pour les communes

c/o Bio-Eco Sàrl, T 021 861 00 96
info@bio-eco.ch

Plus d'informations

www.citedelenergie.ch/le-locle



european energy award

A quoi sert le label Cité de l'énergie ?

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen (European Energy Award®). Le label récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) favorise ainsi la mise en œuvre d'une politique nationale de l'énergie dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Avec le programme SuisseEnergie pour les communes, l'OFEN apporte son soutien de manière ciblée au niveau communal. Le label est propriété de l'Association Cité de l'énergie.